

Mardi 10 mai 2011

# L'impact de l'augmentation de l'impôt foncier dans le Val d'Oise : 80 euros en moyenne pour un foyer propriétaire de son logement. Aucune augmentation pour les locataires

## Simulation de l'impact fiscal pour un foyer fiscal moyen

L'analyse a été menée sur trois classes de contribuables, à titre d'exemple.

La première représente ceux qui ont acquitté en 2010 un impôt foncier de 706 €.

La deuxième classe, qui correspond à un foyer fiscal moyen, sont ceux qui ont acquitté 820 €. C'est la classe "moyenne" des contribuables valdoisiens.

Le troisième exemple est celui d'un contribuable à hauteur de 1393 euros.

Une simulation de l'impact fiscal de la hausse du taux du foncier bâti qui est passée pour 2011 de 9,24 % à 11,24 % a été menée sur ces trois classes de foyers fiscaux.

A noter que les personnes qui ne sont pas propriétaire ou copropriétaire de foncier bâti ne paient pas l'impôt foncier, et ne seront donc pas touchées du tout par cette augmentation.

### Simulation sur la classe de contribuable n°1

Base imposable bâti : 1 812 €

Impôt foncier bâti 2010 : 706 € répartis de la manière suivante :

- Département : **120 €**
- Région : **23 €**
- Autres (communes, ...) : 511 €
- Frais de gestion : 52 €

Situation 2011 : Le Département récupère la part Région du foncier bâti et perd le non bâti.

Dans la même situation qu'en 2010, le département percevrait 120 € + 23 € = 143 €

En appliquant le coefficient de revalorisation à la base 2010, soit 1 812 € \* 1,02, on obtient la base prévisionnelle 2011, soit 1 848 €.

Dans le cas de l'application d'un taux de 11,24 % sur cette base, on obtient 1 848 \* 11,24 % = 208 €

Le différentiel entre 208 € et 143 € soit + **65 €** appliqué aux **706 €** entraîne une augmentation de + **9,21 %**.

### Simulation sur la classe de contribuable n°2 (foyer fiscal moyen)

Base imposable bâti : 2 372 €

Impôt foncier bâti 2010 : 820 € répartis de la manière suivante :

- Département : **158 €**
- Région : **30 €**
- Autres (communes, ...) : 571 €
- Frais de gestion : 61 €

Situation 2011 : Le Département récupère la part Région du foncier bâti et perd le non bâti.

Dans la même situation qu'en 2010, le département percevrait 158 € + 30 € = 188 €

En appliquant le coefficient de revalorisation à la base 2010, soit 2 372 € \* 1,02, on obtient la base prévisionnelle 2011, soit 2 419 €.

Dans le cas de l'application d'un taux de 11,24 % sur cette base, on obtient 2 419 \* 11,24 % = 272 €

Le différentiel entre 272 € et 188 € soit + **84 €** appliqué aux 820 € entraîne une augmentation de + **10,24 %**.

### Simulation sur la classe de contribuable n°3

Base imposable bâti : 3 087 €

Impôt foncier bâti 2010 : 1 393 € répartis de la manière suivante :

- Département : **205 €**
- Région : **39 €**
- Autres (communes, ...) : 1 046 €
- Frais de gestion : 103 €

Situation 2011 : Le Département récupère la part Région du foncier bâti et perd le non bâti.

Dans la même situation qu'en 2010, le département percevrait  $205 \text{ €} + 39 \text{ €} = 244 \text{ €}$

En appliquant le coefficient de revalorisation à la base 2010, soit  $3\,087 \text{ €} * 1,02$ , on obtient la base prévisionnelle 2011, soit  $3\,149 \text{ €}$ .

Dans le cas de l'application d'un taux de 11,24 % sur cette base, on obtient  $3\,149 * 11,24 \% = 354 \text{ €}$

Le différentiel entre  $354 \text{ €}$  et  $244 \text{ €}$  soit **+ 110 €** appliqué aux  $1\,393 \text{ €}$  entraîne une augmentation de **+ 7,90 %**.

#### Récapitulatif

	Impact sur le contribuable	Impact sur le contribuable
<b>Classe de contribuable</b>		
<b>Contribuable n° 1</b>	+ 9,21%	+ 65 €
Impôt 2010=706 € 1er exemple		
<b>Contribuable n° 2</b>	+ 10,24%	+ 84 €
Impôt 2010=820 € 2ème exemple		
<b>Contribuable n° 3</b>	+ 7,90%	+ 110 €
Impôt 2010=1 393 € 3ème exemple		

Si la part communale reste stable, l'augmentation moyenne pour un propriétaire sera donc d'environ **80 € par foyer fiscal et par an**. On est loin des déclarations de la gauche, reprise par certains média qui annoncent 180 € par habitant.

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)